

BAREME D'HONORAIRES AU 1^{ER} JUIN 2018

TRANSACTIONS, TTC

Honoraires à la charge de l'Acquéreur quelle que soit la nature du bien, calculés sans cumul de tranches, sur le Prix.

Entre	1 €	et	50 000 €	3 000 €
Entre	50 001 €	et	150 000 €	6%
Entre	150 001 €	et	400 000 €	5%
Au-delà de..		400 000 €	4%

Ces taux sont abaissés de 0, 50% (5.5%, 4.50% et 3.50%) pour tout mandat exclusif

LOCATIONS, TTC

Habitation* :

Honoraires à la charge de chacune des parties (bailleur(s) et locataire(s))

* selon et en application du décret n° 2014-890 du 1er août 2014 (JORF du 6 août 2014)

Organisation des visites, constitution de dossier, rédaction du bail, selon localisation du bien loué :

- En zone très tendue** 12 €/m²
- En zone tendue*** 10 €/m²
- Hors ces zones 8 €/m²

Frais d'établissement de l'Etat des lieux, toutes zones 3 €/m²

Déboursés à la charge exclusive du propriétaire-bailleur :

Fourniture des titres de propriété et des divers états et diagnostics requis par les textes légaux ou réglementaires.

Exemples de zonage : Sont notamment comprises dans les zones « très tendue » et

«tendue », les communes ci-après :

** En Zone très tendue : Le Vésinet, Le Pecq, Saint Germain en Laye, Versailles

***En Zone tendue : Montesson, Carrières sur Seine, Sartrouville

Biens autres qu'habitation (Commercial, professionnel...garages :

Honoraires à la charge du preneur :

Négociation : 15% TTC (Tva 20%) du loyer cumulé des 12 premiers mois.

Rédaction du bail : 400 € TTC

ESTIMATIONS GRATUITES